

Année 2014

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la

SEANCE du 15 décembre 2014

o o o o o

Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie le 15 décembre 2014 à 18H30 sous la présidence de Mme Marie-Ange BARON, Maire.

Absent(s) (excusé(s)): François COTTIN, Morgan LE POUL, HARDY Romain, Mme PICAULT Béatrice, M. Benoît PROULT, et M. LE POUL Morgan.

Le conseil municipal :

- Renouvelle la convention de balayage avec l'entreprise HUSSON pour l'année 2015**
- Valide à l'unanimité l'indemnité des élus pour l'année 2015**
- Autorise le règlement des dépenses d'investissement 2015 avant le vote du budget prévisionnel afin de faciliter la gestion communale**
- Sollicite à l'unanimité une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du FDAIC pour les différents travaux d'investissement prévus pour l'année 2015**
- Sollicite à l'unanimité une subvention au titre du Fond de péréquation pour tous les investissements qui seront réalisés en 2015**
- Prend connaissance des affaires diverses et des différents comptes rendus des réunions**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la

SEANCE du 7 novembre 2014

o o o o o

Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie le 7 novembre 2014 à 18H30 sous la présidence de Mme Marie-Ange BARON, Maire.

Absent(s) excusé(es) : Néant

Le conseil municipal :

- Prend connaissance du bilan du repas communal du 14 septembre,**
- Valide l'attribution des indemnités pour les élections pour l'employé municipal et la secrétaire de mairie,**
- Valide les indemnités du comptable du trésor,**
- Valide les indemnités pour le gardiennage de l'église,**
- Fixe le montant du loyer du logement communal rue du moulin,**
- Décide d'allouer une subvention de 690 euros à l'ADMR,**
- Réfléchit aux projets 2015 et aux demandes de subventions à envisager,**
- Fait le point sur le bulletin municipal 2015,**
- Valide l'organisation pour le 11 novembre,**
- Est informé de la date de la prochaine cérémonie des vœux,**
- Prend connaissance du compte rendu du dernier conseil communautaire,**
- Prend connaissance des informations diverses et des différents comptes rendus des réunions.**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h15.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la

SEANCE du 12 septembre 2014

o o o o o

Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie le 12 septembre 2014 à 18H30 sous la présidence de Mme Marie-Ange BARON, Maire.

Absent(s) excusé(es) : Néant

Le conseil municipal :

- Prend connaissance du bilan du 14 juillet 2014,**
- Décide de ne pas participer financièrement au Fond départemental d'aide aux jeunes et au Fond départemental d'aide au logement,**
- Fait le point sur les différents travaux en cours**
- Fait le point sur le déménagement des 2 anciennes classes de l'école ainsi que de l'ancienne cantine et décide de mettre à disposition la plus petite des classes pour le comité d'animation,**
- Prend connaissances des diverses informations communales et des comptes rendus des réunions.**
- Réfléchit aux projets 2015 et est informé de la prochaine réunion de la commission des finances, de la commission des travaux et d'une réunion concernant le bulletin municipal.**
- Prend connaissance des remerciements formulés par l'association NOCT'ENBEAUCE**

COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la

SEANCE du 20 juin 2014

o o o o o

Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie le 20 juin 2014 à 18H30 sous la présidence de Mme Marie-Ange BARON, Maire.

Absent(s) excusé(es) : Cédric POULLAIN

Le conseil municipal :

- Désigne le délégué de la commune (Marie-Ange Baron) pour les élections sénatoriales de septembre ainsi que les suppléants (François Cottin, Martial Moreau, Béatrice Picault).**
- Fixe le prix du m3 d'eau à 1,19 euros HT pour la facturation 2015.**
- Prend ses dispositions pour l'arrosage pendant les congés de l'employé municipal**
- Fait un dernier point sur l'organisation du 14 juillet**
- Fixe les nouveaux tarifs de location de la salle polyvalente qui s'appliqueront à partir du 1^{er} janvier 2015.**
- Est informé des futurs travaux au Musée de Loigny la Bataille**
- Décide à l'unanimité d'adopter une motion contre le projet de la future région Centre-Limousin-Poitou-Charente dans lequel l'Eure-et-Loir serait noyé.**
- Prend connaissances de diverses informations communales et des comptes rendus des réunions.**

o o o o o

COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la

SEANCE du 5 Mai 2014

o o o o o

Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie le 5 mai 2014 à 18H30 sous la présidence de Mme Marie-Ange BARON, Maire.

Absent(s) excusé(es) :

Le conseil municipal :

- Désigne à l'unanimité les représentants de la commune au Syndicat Départemental Electrique**
- Désigne à l'unanimité les représentants de la commune au Syndicat de la Conie**
- Désigne à l'unanimité les représentants de la commune au Pays de Beauce**
- Désigne à l'unanimité les membres de la Commission Appel d'offres**
- Fait le point sur les travaux en cours**
- Prend ses dispositions pour l'organisation du 8 Mai et du 14 Juillet**
- Organise le tour de garde pour les élections européennes du 25 Mai**
- Prend connaissance du compte rendu des 2 dernières réunions du Conseil Communautaire de la Beauce d'Orgères ; Le Président de la CCBO est Albéric de Montgolfier et les Vice-Présidents sont Gilles Crosnier, Benoit Pellegrin, Hugues Robert et Marie-Ange Baron**
- Prend connaissances de diverses informations communales et des comptes rendus des réunions.**
- Est informé de l'installation d'un médecin généraliste à la Maison Médicale à Orgères en Beauce à compter du 19 mai.**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h50.

PROCES-VERBAL

de l'installation du Conseil Municipal
et de l'élection d'un Maire et de deux adjoints

SEANCE du **29 MARS 2014**

Convocation du 24/03/2014 Publication du 29/03/2014

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf mars à onze heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUILLONVILLE proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée en date du 24 mars 2014 par le Maire, conformément aux articles L2121-10, L2121-11, L2121-12, L 2121-8, L3121-14 et L2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. LE POUL Morgan, Mme Marie-Ange BARON, M. POUILLAIN Cédric, MM Benoît PROULT, CHAMARD Alain, HARDY Romain, COTTIN François, Mme Valérie ROCHERIEUX, MM MOREAU Martial, Mme PICAULT Béatrice, M CAVAL Guillaume

Absent(s) : néant.

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme BARON Marie-Ange, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer M. LE POUL Morgan, Mme Marie-Ange BARON, M. POUILLAIN Cédric, MM Benoît PROULT, CHAMARD Alain, HARDY Romain, COTTIN François, Mme Valérie ROCHERIEUX, MM MOREAU Martial, Mme PICAULT Béatrice, M CAVAL Guillaume

dans leurs fonctions de Conseillers municipaux.

M. Alain CHAMARD, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. LE POUL Morgan.

ELECTION DU MAIRE

-

Premier tour de scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des articles L2122-4, L2122-5 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 11

à déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral 2

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés 11

Majorité absolue 5

ONT OBTENU :

Mme BARON Marie-Ange huit voix 8

M. LE POUL Morgan une voix 1

Mme BARON Marie-Ange, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINT

Mme le Maire expose au conseil qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du code général des collectivités territoriales permettent au conseil municipal de disposer de trois adjoints au Maire au maximum.

Le Conseil Municipal maintient le nombre d'adjoints à 2.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mme BARON Marie-Ange., élue Maire, à l'élection du premier adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 11

à déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral : 0

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 5

ONT OBTENU :

M. COTTIN François neuf voix 9

M. POUILLAIN Cédric deux voix 2

M. COTTIN François ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Adjoint et a été immédiatement installée.

ELECTION DU SECOND ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du deuxième adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après : Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

à déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral : 0

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 5

ONT OBTENU :

M. Martial MOREAU neuf voix 9

M. POUILLAIN Cédric deux voix 2

M. Martial MOREAU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

-

COMMISSIONS COMMUNALES

Sont élus membres des commissions :

CHEMINS ET VOIRIE : MM Romain HARDY, Alain CHAMARD, François COTTIN et Mme Béatrice PICAULT.

BATIMENTS ET TRAVAUX : MM Martial MOREAU, François COTTIN, Alain CHAMARD, Guillaume CAVAL, Morgan LE POUL, et Cédric POUILLAIN

AFFAIRES SOCIALES : MM Alain CHAMARD, et Martial MOREAU

BUDGET-FINANCES : MM François COTTIN, Alain CHAMARD, M. Benoît PROULT, Mme Béatrice PICAULT, Guillaume CAVAL, Morgan LE POUL et Cédric POUILLAIN.

COMMUNICATION-ACCUEIL-ANIMATION : Mme Valérie ROCHERIEUX, MM Morgan LE POUL, Guillaume CAVAL, et Martial MOREAU

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Mme le Maire expose au conseil que les dispositions du code général des collectivités territoriales (articles L2122.22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans le souci de faciliter l'administration des affaires communales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

De confier les délégations à Madame le Maire pour la durée du présent mandat.

DELEGUE auprès du Comité Nationale d'Action Sociale

Le Conseil Municipal désigne membre au Comité Nationale d'Action Sociale :

Titulaire : François COTTIN

Suppléant : Morgan LE POUL

DELEGUES auprès du SIRTOMRA

Le Conseil Municipal désigne membres du S.I.R.T.O.M. de la région d'ARTENAY :

**MM. Martial MOREAU, Romain HARDY, titulaires,
MM Morgan LE POUL et Alain CHAMARD, suppléants.**

DELEGUE DEFENSE

Le Conseil Municipal désigne le correspondant DEFENSE:

M Martial MOREAU

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la

SEANCE du 3 Mars 2014

o o o o o

Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie le 3 mars 2014 à 18H00 sous la présidence de Mme Marie-Ange BARON, Maire.

Absent(s) excusé(es) : Benoit PROULT

Le conseil municipal :

- Approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2013, de la commune et du budget de l'eau.
- Approuve à l'unanimité le budget primitif 2014
- Décide de ne pas augmenter la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti et de conserver les mêmes taux.
- Prend connaissance de l'analyse détaillée de la situation financière de la commune établit par Mr le trésorier : la situation de la commune est très saine et les taux de fiscalité sont extrêmement bas par rapport aux moyennes du département et de la région pour des communes semblables.
- valide à l'unanimité le nouveau périmètre de la Communauté de Communes (intégration de la commune de Dambron) ainsi que l'ensemble des éléments élaborés par la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT) qui s'est réunie à Orgères le 13 janvier 2014.
- Prend connaissance des dates de passage pour le balayage des caniveaux sur l'année 2014 : 21 mars, 20 juin, 19 septembre et 19 décembre
- Organise le tour de garde pour les prochaines élections.
- Prend connaissances de diverses informations communales et des comptes rendus des réunions.